


DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015
<p data-bbox="129 190 411 257">ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</p> <p data-bbox="129 309 440 376">VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE</p>  <p data-bbox="129 600 416 741">Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 octobre 2015</p> <p data-bbox="156 748 395 815">Nombre de présents 13</p>	<p data-bbox="453 190 1489 338">L'An deux mille quinze, le quatre novembre à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC Maire.</p> <p data-bbox="453 383 1489 530">Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, GARCIA Jacqueline, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre.</p> <p data-bbox="453 575 1225 607">Absents : Madame ELIBOL Sabine et Monsieur BENOIT David.</p> <p data-bbox="453 651 1489 719">Procuration : Madame ELIBOL Sabine (procuration à Madame DUPARC Marie-Line) et Monsieur BENOIT (procuration à Monsieur GAILLARD Hervé).</p> <p data-bbox="453 763 994 795">formant la majorité des membres en exercice.</p> <p data-bbox="453 801 898 833">Secrétaire de séance : Carine VIEUX</p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Le PV de la séance du 15/10/2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

N° 15-098 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR SUPPLEANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
VU la candidature de l'intéressée,
CONSIDERANT que le recensement des habitants de la commune aura lieu en 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame DEPREY Martine en qualité que coordonnateur communal suppléant, pour assurer la continuité du recensement, en cas d'absence du coordonnateur communal (maladie, congés, ...). Celui-ci prendra en charge le suivi de l'avancement de la collecte, du travail des agents recenseurs et les relations avec le superviseur.

AUTORISE Madame Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N° 15-099 – MANDATS DE VENTE AU CABINET IMMOBILIER ODILE PERRIN

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les mandats de vente avec le cabinet immobilier Odile PERRIN de Saint-Jean-de-Losne, ont été renouvelés en octobre 2014, pour les biens suivants :

- Maison ancienne sis 4 rue Fénelon avec jardin, cadastrée section AB 319, pour un montant net vendeur de 176 000 € plus une commission de 10 000 € TTC à charge de l'acquéreur, (mandat n°2014-152)
- Un appartement situé 2 rue Monge au rez-de-chaussée, cadastré AB 136, pour un montant net vendeur de 75 000 € plus une commission de 6 000 € TTC à charge de l'acquéreur, (mandat n°2014-151)

Ces deux mandats étant arrivés à échéance le 27 octobre dernier, Madame Odile PERRIN souhaite savoir si la Ville désire renouveler Les mandats pour les biens ci-dessus indiqués et si oui à quelles conditions de prix, afin de pouvoir en continuer la commercialisation.

Madame le Maire précise que l'avis des domaines a été sollicité afin d'obtenir une actualisation de la valeur vénale de ces deux biens mais que finalement, nous n'aurons pas réponse à notre demande avant la mi-décembre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de reporter cette décision après réception de l'avis des domaines.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N° 15-100 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune détient une ligne de trésorerie d'un montant de 90.000 € auprès de la Caisse d'Épargne. Cette ligne arrive à échéance le 30 Novembre 2015 et une consultation a été lancée afin d'obtenir de nouvelles offres d'ouverture de ligne de trésorerie.

3 établissements bancaires sur les 4 consultés ont fait une proposition :

Organisme bancaire	Durée	Index	Paiement des intérêts	Marge	Frais de dossier
BANQUE POPULAIRE	1 an	Euribor 3 mois - 0,049 % au 14/10/2015	Trimestriel 337,50 €/Trimestre	1,50%	0,20 % du montant nominal de la ligne 180 €
CREDIT AGRICOLE	1 an	Euribor 3 mois moyenné - 0,037 % au 22/10/2015	Trimestriel 409,50 €/Trimestre	1,82%	150 €

CAISSE D'EPARGNE	1 an	T4M - 0,014 % au 01/10/2015	Annuel 360 €/Trimestre	1,60%	0,20 % du montant nominal de la ligne 180 €
------------------	------	--------------------------------------	---------------------------	-------	---

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **CHOISIT ET APPROUVE** la proposition de ligne de trésorerie proposée par la Banque Populaire
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier avec l'organisme retenu par le Conseil Municipal.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N° 15-101 SIGNATURE D'UN MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de réfection de la voirie (chaussée et trottoirs) et d'un point du réseau d'eau pluviale, de l'Allée du Bastion des Charmilles dont les travaux seront réalisés au printemps prochain en coordination avec le Syndicat des eaux du Pays Losnais et qui a fait l'objet d'une consultation.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 28/10/2015, réunie pour le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avis de la commission, laquelle a retenu la proposition de la SADE de Chevigny-Saint-Sauveur,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le marché avec l'entreprise SADE pour un montant de 88 063.71 € HT et tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N° 15-102 SIGNATURE D'UN MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de réfection de la voirie (chaussée et trottoirs) et d'un point du réseau d'eau pluviale, situé Allée du Bastion des Charmilles dont les travaux seront réalisés au printemps prochain en coordination avec le Syndicat des eaux du Pays Losnais. Il est

nécessaire d'avoir recours à une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la mission DET (Direction de l'exécution des travaux) et la mission AOR (Assistance aux opérations de réception).

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 28/10/2015, réunie pour le choix de l'entreprise chargée de la maîtrise d'œuvre des travaux ci-dessus indiqués,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avis de la commission, laquelle a retenu la proposition de NALDEO de BESANCON,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le marché avec l'entreprise NALDEO pour un montant de 2 400 € HT et tous les documents nécessaires à l'exécution de ces missions.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N° 15-103 TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : DEMANDES DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de réfection de la voirie (chaussée et trottoirs) et d'un point du réseau d'eau pluviale, situé Allée du Bastion des Charmilles dont les travaux seront réalisés au printemps prochain en coordination avec le Syndicat des eaux du Pays Losnais, qui effectue actuellement des travaux sur le réseau de distribution et d'assainissement de la commune.

Cette voirie fortement dégradée et qui supporte un trafic important, nécessite depuis de nombreuses années, une réfection afin d'offrir à l'ensemble des usagers comme aux riverains de cette voie, toute la sécurité attendue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de réfection de la voirie (structure de roulement adaptée au trafic, trottoirs, remise à niveau des grilles d'évacuation et travaux sur le réseau d'eau pluviale) dont le coût total hors taxe s'élève à 90 463.71 € et qui se répartit de la manière suivante :
 - Travaux : 88 063.71 €
 - Maîtrise d'œuvre : 2 400.00 €.
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voirie communale,
- DEFINIT le plan de financement suivant :

- Programme de soutien à la voirie communale	27 139.11 € (30 %)
- Réserves parlementaires	20 000.00 € (22.11 %)
- Emprunt et autofinancement	43 324.60 € (47.89 %)
- SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution des subventions,
- MANDATE Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du programme de soutien à la voirie Communale et auprès des Sénateurs et Députés locaux.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Comptes rendus des commissions :

Commission « Fêtes et vie associative » : Jacques BARBERET informe les conseillers municipaux que la commission est en train d'examiner la possibilité d'organiser un marché bio pour 2016. IL précise également que prochainement une réunion des « voisins vigilants » va être programmée afin de faire un premier bilan après une année de mise en place.

Caroline HUGUENOT reprecise que le téléthon aura lieu les 4, 5 et 6 décembre prochain et qu'elle s'occupe de monter le dossier de presse nécessaire pour le 12/11/2015. En effet, un point presse va avoir lieu le 12/11 à 14 h à la salle polyvalente et des invitations vont être envoyées.

Romuald LEBLANC et Martine DEPREY font un point sur le dossier du prochain salon fluvial 2016. Le logo du salon est prêt. Les deux sites (quai et port) devront avoir un lien, pour faire la jonction, au travers d'une animation ou autre. La CCI devrait participer à cette mise en place. Peut-être qu'une animation sera mise en place par l'association qui gère la rénovation de l'ASTER.

La prochaine réunion pour le salon fluvial est prévue le 30/11/2015 à 18 h à la mairie.

Communications du Maire :

Madame le Maire informe que quelques arbres qui se trouvent devant le supermarché CASINO seront coupés par les services techniques de la ville. Elle évoque aussi, la possibilité de procéder à l'arrachage des buis qui sont à l'intérieur de la cour de la mairie, afin qu'elle soit réaménager de façon harmonieuse et pratique.

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal que Madame SOUILLOT va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2016.

Elle rappelle également que le concert de la Batterie Fanfare (pour ses 30 années d'existence) aura lieu le samedi 21 novembre 2015 à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Elle informe également le Conseil que l'étude de Maître CLEON nous indiqué que premiers acquéreurs du local CBV ont renoncé à leur projet d'achat. Madame le Maire précise au conseil qu'elle a contacté la DREAL afin qu'elle nous accompagne sur le dossier de dépollution de ce site.

Madame le Maire fait part de la baisse des effectifs scolaires et de la nomination de Madame CARRE, au poste de directrice de l'école primaire.

Lors du vin d'honneur servi pour le 11 novembre, une quête sera organisée pour le conseil du Souvenir Français.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à examiner pour le prochain conseil municipal, le dossier qui leur a été remis concernant le projet schéma de coopération intercommunale.

La séance est levée à 19 H 30.